

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LA MIGRATION DE
VOTRE ASSURANCE DE GROUPE

< Vivium
**Assurance
de groupe** >



UN NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE POUR VOTRE ASSURANCE DE GROUPE

Votre assurance de groupe change de système informatique et de label, mais l'essentiel reste : la certitude que vous êtes bien assuré. Chez P&V, vous êtes à la bonne adresse ; cela ne fait aucun doute.

Le Groupe P&V s'est considérablement agrandi ces dernières années. En conséquence, nos assurances de groupe sont à présent réparties à travers différents systèmes informatiques. Afin de poursuivre la gestion optimale de notre portefeuille, nous avons décidé de rassembler toutes ces assurances de groupe sur une seule et même plate-forme informatique. Il s'agit donc d'un processus de « migration ».

POURQUOI CHANGEONS-NOUS DE SYSTÈME INFORMATIQUE ?

Nous souhaitons centraliser notre portefeuille sur une seule et même plate-forme informatique afin d'être en mesure, à l'avenir, de réagir plus rapidement à l'évolution de la législation et des conditions de marché. Le système informatique retenu a déjà montré toute son efficacité auprès de milliers de clients de la marque Vivium. Il vous offre en outre une plus grande convivialité et davantage de fonctionnalités, notamment EB-Connect. Ce faisant, nous franchissons une étape importante dans la numérisation de la gestion des assurances de groupe et de la communication y afférente.

PRINCIPES DE CETTE MIGRATION

- Les garanties et les conditions de votre assurance de groupe restent inchangées.
- Les primes versées dans le cadre des garanties assurées ne sont pas modifiées.

TOUT SAVOIR SUR VOTRE ASSURANCE DE GROUPE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Votre assurance de groupe sera bientôt gérée dans un nouveau système informatique. Voici donc l'occasion parfaite de vous donner un aperçu clair des effets de ce changement. Parcourons ensemble votre assurance de groupe en cinq étapes.

Vous avez des questions ou vous souhaitez obtenir davantage d'informations après avoir lu cette brochure d'information ? Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse groupe@pv.be.

INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR VOTRE ASSURANCE DE GROUPE



Qu'est-ce qui est assuré ? 1



Cette migration part du principe que les garanties et conditions de votre assurance de groupe restent inchangées.

Le décompte de prime est différent.



2 Paiement de la prime

2

3 Vos travailleurs

3



Vos travailleurs reçoivent un benefit statement plutôt qu'une fiche de pension.

Nous analysons quelques points importants relatifs à l'administration de votre assurance de groupe.

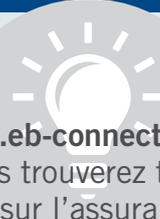


4

Administration

5 Envie d'en savoir plus ?

5



www.eb-connect.be, le site Internet sur lequel vous trouverez tout ce que vous devez savoir sur l'assurance de groupe de Vivium.

1. QU'EST-CE QUI EST ASSURÉ ?

Cette migration part du principe que les garanties et conditions de votre assurance de groupe restent inchangées.

1.1. Conditions générales Vivium

Vos dispositions particulières restent applicables.

Vos dispositions générales actuelles seront remplacées par les conditions générales Vivium dès que votre contrat sera géré dans le nouveau système. Chaque garantie fera l'objet d'un ensemble de conditions générales.

En outre, l'addendum de la migration assure que vos conditions actuelles restent au moins équivalentes.

Vous trouverez les nouvelles conditions générales Vivium, y compris l'addendum de la migration, sur notre site Internet www.eb-connect.be.

1.2. Un gestionnaire personnel

Après la migration de votre assurance de groupe vers la nouvelle plate-forme informatique, vous recevrez les coordonnées de votre gestionnaire personnel.

1.3. Service sinistres spécialisé

Après la migration de votre assurance de groupe, tous les dossiers de sinistre en cours et à venir seront traités par une autre équipe de spécialistes en sinistres. Dorénavant, les nouvelles déclarations de maladie, d'accident, de grossesse ou d'accouchement et les questions sur les dossiers en cours devront être adressées au service Soins – Claims :

Vivium
Soins - Claims (PI 0190)
Desguinlei 92
2018 Anvers

Tél. : 03 244 66 22 – Fax : 03 244 42 93 – E-mail : protection@vivium.be



2. PAIEMENT DE LA PRIME

Le nouveau système informatique vous enverra bientôt votre premier décompte de prime. Celui-ci différera de l'ancien. Nous avons récapitulé l'ensemble des changements pour vous.

2.1. Un nouveau numéro de compte bancaire

Les nouvelles invitations à payer établies depuis la nouvelle plate-forme informatique (après la date de migration) devront être réglées sur notre nouveau numéro de compte bancaire : **IBAN BE34 3200 0027 3690**.

Le numéro de compte sur lequel vous êtes tenu d'effectuer le paiement est également mentionné sur l'ordre de virement envoyé avec le décompte de prime.

2.2. La périodicité de prime : la fréquence du paiement de la prime

Vivium vous enverra désormais **une invitation de paiement à raison de 1 x par mois**.

- **VOUS EFFECTUEZ UN PAIEMENT MENSUEL À TERME ÉCHU ?**

Chaque mois, aux alentours du quinze, vous recevrez un décompte de prime. Vous devrez payer la somme en question avant la fin du mois.

Cette prime comprend, outre la prime mensuelle ordinaire, le traitement de tous les événements de votre assurance de groupe (entre la date de création du décompte de prime actuel et celle du décompte de prime précédent) qui entraînent des adaptations de prime : entrée d'un nouveau travailleur, adaptation du budget, départs, etc.

- **VOUS PAYEZ CHAQUE ANNÉE VOTRE PRIME PAR ANTICIPATION ?**

Vous recevrez un seul décompte de prime par an, aux alentours du quinze du mois qui précède la date d'adaptation annuelle. Vous devrez payer la somme en question pour le premier jour du mois suivant.

Si vous réalisez des adaptations au cours de l'année d'assurance, vous recevrez un décompte de prime intermédiaire, qui regroupe toutes les adaptations, à raison d'une fois par mois, aux alentours du quinze. Vous devrez régler le solde ouvert avant la fin du mois.

Nous mentionnerons bien entendu la raison de l'émission sur vos documents financiers (voir ci-après).

- **PAYER À TEMPS POUR ÉVITER LES FRAIS**

Dès le premier nouveau décompte de prime, la garantie d'intérêt du travailleur débutera à la date d'échéance et plus à la date de paiement. Par conséquent, un montant compensatoire pourra être imputé en cas de paiement tardif. Il est donc essentiel de payer ponctuellement.



2.3. Un aperçu de vos documents financiers

Vivium vous remet les documents financiers suivants :

- l'extrait de compte
- le décompte de prime
- le bordereau de prime
- le relevé des cotisations ONSS

2.3.1. EXTRAIT DE COMPTE

Votre extrait de compte mentionne le **solde ouvert de votre prime**. L'ordre de virement en annexe vous permet d'effectuer le paiement. Mentionnez toujours la référence indiquée au bas du formulaire. Si vous payez déjà par domiciliation, l'extrait de compte vous indique quand le solde sera présenté à votre institution financière.

2.3.2. DÉCOMPTE DE PRIME

Sur le décompte de prime, vous trouverez le **montant total de la prime due** (taxes comprises) pour l'assurance de groupe de tous vos travailleurs assurés.

Le décompte de prime mentionne également le sous-total des différents bordereaux de prime.

2.3.3. BORDEREAU DE PRIME

Le bordereau de prime donne **un aperçu détaillé** des primes à verser par travailleur pour la période de décompte indiquée.

La colonne OM (= **Origine de la Modification**) du bordereau de prime affiche un code qui indique la raison pour laquelle une prime a été comptabilisée. Ces codes sont expliqués sur notre site Internet www.eb-connect.be, sous « Payer la prime – Bordereau de prime ».

Si votre travailleur paie une **contribution personnelle** pour l'assurance de groupe, le bordereau de prime vous indique le montant à prélever de son salaire. Celui-ci est **indiqué par la lettre « C »**. Quand votre travailleur bénéficie de plusieurs garanties dans votre assurance de groupe, la prime indiquée sur le bordereau de prime est divisée en fonction de ces garanties.

Vous trouverez au bas du bordereau le montant total de la prime due pour tous les travailleurs mentionnés sur le bordereau.

2.3.4. RELEVÉ DES COTISATIONS ONSS

La cotisation ONSS de 8,86 % prélevée sur les cotisations patronales est mentionnée au bas du décompte de prime.

Dorénavant, un relevé ONSS trimestriel vous sera transmis en janvier, en avril, en juillet et en octobre. Ces montants devront être repris dans votre déclaration DmfA.



3. VOS TRAVAILLEURS

Vous êtes la première personne de contact de vos travailleurs. Vivium se fera un plaisir de vous aider et met à votre disposition un certain nombre d'outils sur son site Internet www.eb-connect.be.

3.1. Informer vos travailleurs

Dorénavant, vos travailleurs recevront un nouveau document : le benefit statement. Celui-ci remplace la fiche de pension.

3.2. Expliquer le benefit statement

Le benefit statement fait un point très détaillé de la situation concernant la pension complémentaire de vos travailleurs.

Nous vous donnons aussi des informations dans la lettre récapitulative. Celle-ci permet au travailleur de connaître le montant que vous payez (cotisation patronale) et celui qu'il paie personnellement (en cas de contributions personnelles) ainsi que les garanties dont il bénéficie.

Outre une vidéo et un exemple interactif du benefit statement, notre site Internet www.eb-connect.be vous explique également les principaux termes repris sur le benefit statement, ce qui permet d'analyser aisément tous les éléments plus en détail.

Quand votre travailleur bénéficie de plusieurs garanties dans votre assurance de groupe ou de plusieurs régimes, ceux-ci sont regroupés sur un seul benefit statement.

Le **benefit statement** est envoyé **1 x par an**, à la **date d'adaptation annuelle**, et contient également une annexe reprenant la situation au 1^{er} janvier. Cette annexe ressemble beaucoup à l'ancienne fiche de pension. Ces données sont également transmises à la Banque de données des Pensions complémentaires (DB2P). Un benefit statement est également envoyé en cas de départ ou d'entrée.

Nous vous remettons l'exemplaire pour le travailleur. Notre application de gestion en ligne EB-Connect vous permet de consulter une copie de ce document à tout moment. Cette méthode s'inscrit dans notre politique visant à réduire l'empreinte écologique de Vivium.

Le benefit statement en clair ?

Visionnez notre vidéo et l'exemple interactif du benefit statement sur www.eb-connect.be, puis communiquez le lien à vos travailleurs. Ils auront ainsi les infos à portée de main quand ils recevront leur benefit statement.

Important !

Signalez le plus rapidement possible toute modification concernant les données personnelles de vos travailleurs sur www.eb-connect.be.

De cette façon, vous gardez à jour les benefit statements de vos travailleurs et votre personnel reste assuré selon les conditions du règlement. En outre, le décompte de prime est toujours correct.



4. L'ADMINISTRATION DE VOTRE ASSURANCE DE GROUPE

4.1. Nouveau numéro de police

Votre numéro de police commencera désormais par « **530-** » et plus par « E ».

Nous mentionnerons votre nouveau numéro de police sur toutes les communications relatives à votre assurance de groupe. Si vous devez prendre contact avec nos services, merci de toujours le mentionner en référence. Cela nous permettra de vous venir en aide plus rapidement. Vous retrouverez également ce numéro de police dans la Banque de données des Pensions complémentaires (DB2P).

4.2. Nouveaux numéros d'affiliation pour vos travailleurs

Par analogie avec le numéro de police, le numéro d'affiliation commencera également par « 530- ». Exemple : 530-xxxxxx-0345.

4.3. Application sécurisée EB-Connect

Dès la migration de votre assurance de groupe vers le système de gestion de Vivium, vous pourrez gérer et consulter vous-même votre assurance de groupe au moyen de l'application de gestion en ligne « EB-Connect ».

L'application est gratuite et vous offre de nombreux avantages :

- EB-Connect devient la bibliothèque numérique de votre assurance de groupe. Vous y trouverez la dernière version de vos dispositions particulières et un historique du benefit statement de vos travailleurs, des paiements de prime et des relevés ONSS. Vous pouvez aussi vous procurer différents tableaux Excel reprenant un aperçu détaillé des décomptes de primes ou des données des assurés. Dans le cadre du reporting, par exemple.
- L'affiliation des nouveaux travailleurs, les modifications de personnel, les nouveaux salaires, etc. que vous envoyez en ligne sont traités rapidement et sans faire d'erreurs.
- EB-Connect est facile à utiliser. Vous naviguez en toute simplicité.
- En outre, EB-Connect est accessible en dehors des heures de bureau traditionnelles. Vous pouvez consulter votre assurance de groupe en ligne, partout et à tout moment.
- EB-Connect est parfaitement sécurisée grâce à son fonctionnement au moyen de votre e-ID qui vous donne un accès personnalisé par un processus d'enregistrement simple.

En bref, vous vous apercevrez qu'EB-Connect est une plus-value absolue pour Vivium et pour vous dans la gestion de votre assurance de groupe.

NOUS AVEZ-VOUS DÉJÀ COMMUNIQUÉ LES DONNÉES DU MASTERUSER EB-CONNECT ?

Si ce n'est déjà fait, transmettez-nous les données suivantes à l'adresse groupe@pv.be :

- Numéro de police
- Nom du MasterUser
- Adresse e-mail du MasterUser



Quels documents pouvez-vous consulter dans EB-Connect ?

- Vos documents financiers (décomptes de prime, bordereaux, extraits de compte) et vos relevés ONSS à partir du moment où ils sont créés depuis la nouvelle plate-forme informatique (après la date de migration)
- Les documents juridiques relatifs à votre assurance de groupe (dispositions générales et particulières)
- La copie des benefit statements de vos travailleurs
- La copie de la lettre de départ qui a été envoyée au travailleur qui quitte l'entreprise après la migration de votre assurance de groupe vers la nouvelle plate-forme informatique.

Nous vous envoyons l'exemplaire du benefit statement pour le travailleur par courrier.

Autres informations utiles dans EB-Connect

- Vos points de contact chez Vivium
- Les données personnelles et les informations professionnelles de vos travailleurs
- Un aperçu de vos actions, comme les nouvelles affiliations que vous avez demandées, la modification des données d'un travailleur, un départ, etc.
- Les formulaires dont vous ou votre travailleur avez besoin pour, par exemple, transférer des réserves, modifier la clause bénéficiaire, etc.

Différents téléchargements de données chiffrées

EB-Connect vous permet de transformer vos données financières et administratives en fichiers Excel. En une nuit, vous disposez de toutes sortes d'informations destinées au reporting et aux calculs dans votre relevé des actions : listes des salaires, aperçu des données personnelles, détail de la prime par travailleur/garantie et décomptes de prime de l'année civile en cours.

4.4. Communication des modifications de personnel

Signalez toute modification de personnel au moyen de l'application sécurisée EB-Connect de Vivium.

Vous n'y avez pas encore accès ? Remplissez le formulaire en ligne d'affiliation ou de modification disponible sur www.eb-connect.be. Important : assurez-vous d'indiquer votre nouveau numéro de police.

La nouvelle plate-forme informatique et l'automatisation plus performante permettent de traiter les modifications plus rapidement. Il n'est toutefois plus possible d'apporter des changements avec effet rétroactif après le traitement de la dernière adaptation salariale. Signalez donc toujours toute modification le plus rapidement possible. De cette façon, votre assurance de groupe reste actualisée et correcte.



4.5. Transmission des adaptations salariales

Si les avantages de votre assurance de groupe sont liés au salaire, il est important de nous communiquer chaque année les nouveaux salaires et/ou les nouvelles primes uniques, avant la date d'adaptation annuelle.

Vous n'avez pas à retenir cette date ; nous vous la rappelons à temps et nous vous remettons tous les documents nécessaires. La procédure se déroule en quatre étapes :

1 Vivium vous envoie une liste des salaires

Nous vous envoyons un message environ un mois et demi avant la date d'adaptation annuelle.

Si vous avez accès à l'application sécurisée EB-Connect, nous vous envoyons ces informations par e-mail. Vous pouvez ensuite télécharger la liste des salaires dans EB-Connect.

Si vous n'avez pas encore accès à l'application, nous vous transmettons un tableau qui reprend les noms et les données de tous vos collaborateurs, tels que nous les connaissons.

2 Vous remettez les nouvelles données salariales à Vivium

Vérifiez l'exactitude et l'exhaustivité de la liste, puis indiquez les nouveaux salaires qui seront applicables à partir de la date d'adaptation annuelle. Ne remplissez pas le champ « Remarques ». Ajouter une remarque ralentit la procédure et, par conséquent, le chargement des nouveaux benefit statements.

Si vous utilisez EB-Connect, vous pouvez y télécharger à nouveau la liste salariale mise à jour en toute simplicité.

Veillez à indiquer le salaire à temps partiel pour vos collaborateurs à temps partiel.

Transmettez-nous la liste reprenant les nouvelles données salariales le plus rapidement possible. En effet, tant que nous ne disposons pas des nouvelles données salariales, toutes les modifications que vous nous transmettez après la date d'adaptation annuelle ne pourront pas être traitées.

3 Vivium vous transmet les nouveaux benefit statements

Nous traitons toutes les modifications et recalculons les primes et les garanties. Nous mentionnons ensuite ces données sur les benefit statements de vos travailleurs.

4 Vivium vous transmet votre nouveau décompte de prime

Vous trouverez le traitement administratif des modifications sur le décompte de prime suivant.



5. ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

5.1. www.eb-connect.be, le site Internet pour votre assurance de groupe

Parce que les assurances de groupe et tout ce qui tourne autour du sujet demandent parfois une explication supplémentaire, Vivium a développé un site Internet spécifique. Celui-ci vous apporte une réponse à toutes vos questions, vous fait découvrir comment nous collaborons de façon optimale et vous permet de nous communiquer facilement et rapidement vos modifications de personnel !



LES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES À LA MIGRATION SONT SIGNALÉES À L'AIDE DE CETTE ICÔNE

pour vous permettre de les reconnaître immédiatement. N'hésitez pas à consulter notre site Internet www.eb-connect.be.

Conseil

Ajoutez www.eb-connect.be aux favoris de votre navigateur Internet. De cette manière, vous l'aurez toujours à portée de clic.

5.2. Votre gestionnaire personnel est là pour vous

Vous ne trouvez pas la réponse à votre question sur notre site Internet ? Vous avez une question concrète en lien avec votre assurance de groupe ? Ou vous souhaitez de plus amples informations ?

Dès la migration de votre police vers la nouvelle plate-forme informatique, Vivium vous attribuera un gestionnaire personnel. N'hésitez pas à le contacter. Il se fera un plaisir de vous aider. Vous trouverez ses coordonnées dans l'e-mail que nous vous enverrons après la migration.

Si vous souhaitez déjà de plus amples informations, vous pouvez nous contacter à tout moment à l'adresse groupe@pv.be, pour autant que la migration de votre police n'ait pas encore été effectuée.

NOUS NOUS TENONS VOLONTIERS À VOTRE DISPOSITION.

Vous avez des questions ? Vous souhaitez de plus amples informations ? N'hésitez pas à prendre contact avec nos collaborateurs.

Jusqu'à la migration de votre contrat, nous vous aiderons avec plaisir à l'adresse groupe@pv.be.

Après la migration, votre gestionnaire personnel se tiendra à votre disposition. Il répondra volontiers à toutes vos questions relatives à votre contrat.



Vivium est une marque de P&V Assurances SCRL,
Compagnie d'assurances agréée sous le code 0058
TVA BE 0402 236 531 - RPM Bruxelles

SIEGE SOCIAL

Rue Royale 151 - 1210 Bruxelles - tél. +32 2 406 35 11

SIEGE D'ANVERS

Desguinlei 92 - 2018 Antwerpen - tél. +32 3 244 66 88

E.R. : P&V Assurances SCRL – rue Royale 151, 1210 Bruxelles – 8.899F – 05.2018